

VAL-DE-GÂTINE

Les budgets communautaires votés

Le conseil communautaire, réuni mardi dernier, a été consacré en grande partie à l'étude et au vote des budgets principaux et annexes 2023.

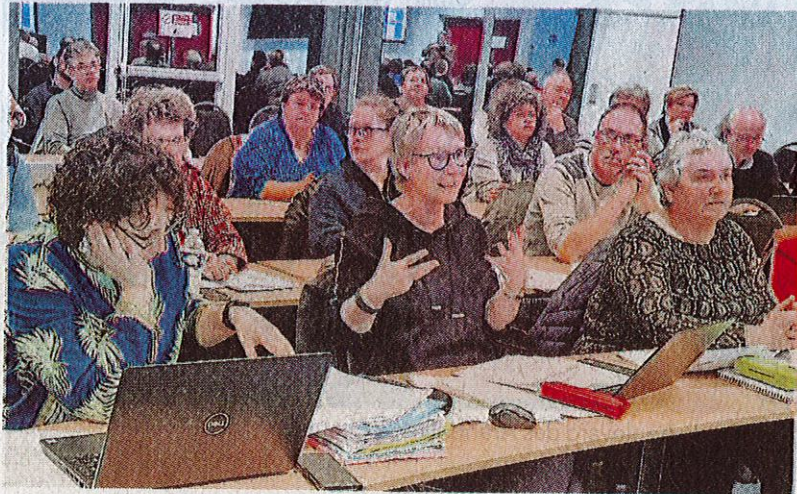
Une séance importante a eu lieu mardi 21 mars, permettant d'évaluer la gestion des compétences communautaires : le ramassage des déchets, le portage de repas à domicile, le service à la personne, la gestion et la construction des bâtiments et équipements intercommunaux.

COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 2022 présenté par le président Jean-Pierre Rimbeau, s'appuyant sur l'expertise de Florence Xhaard, conseillère aux décideurs locaux Haut Val de Sèvre et Val de Gâtine, de Céline Delumeau, directrice du service finances et budgets de la communauté de communes Val de Gâtine (CCVG), et de Maryse Cathelineau, directrice des services, est approuvé.

TAUX D'IMPOSITION

Sur proposition du président, le conseil, unanime, vote le maintien des taux de fiscalité comme suit : fraction TVA Taxe d'habitation, pour un produit attendu de 2 816 082 € avec un gain prévisionnel de 136 690 € ; Taxe d'habitation résidences secondaires, 12,84 % pour un produit attendu de 221 957 € avec un gain prévisionnel de 13 324,25 € ; Taxe foncier bâti, 2,39 % pour un produit attendu de 411 893 € avec un gain prévisionnel de 28 879,60 € ; Taxe foncier non bâti, 11,28 % pour un produit attendu de 338 400 € avec un gain prévisionnel de 22 218 €. Seul le taux de la CFE passe de 22,50 % à 22,84 % pour un produit attendu de 889 618 € avec un gain prévisionnel de 85 166,23 €.



Florence Xhaard, conseillère aux Décideurs locaux Haut Val de Sèvre et Val de Gâtine (au centre 1^{er} rang), a apporté son expertise lors de la présentation des budgets communautaires 2023.

PHOTO : CO

BUDGET

Jean-Pierre Rimbeau : « Ce budget est fortement impacté en fonctionnement par l'augmentation des charges, l'inflation, coûts d'électricité et produits pétroliers... Il est également un budget volontariste grâce notamment aux bons résultats d'exploitation de l'année 2022. »

Ce budget, adopté à l'unanimité, s'équilibre en recettes et dépenses, en section de fonctionnement, 13 802 900 € ; en section d'investissement, 2 928 603 € avec pour principaux chapitres d'investissement : matériel scolaire et périscolaire ; rénovation énergétique des bâtiments communautaires ; réhabilitation de la halte-garderie en multi-accueil de Saint-Pardoux-Soutiers ; Maison de santé de Coulonges ; bâtiments communautaires ; toiture de l'ancien gymnase de Champdeniers ;

citerne de la piscine de Coulonges ; grillage et portail de l'école de Veruyes ; travaux au centre musical de Coulonges ; voirie...

CRER

Accord est donné pour le renouvellement de l'adhésion au Centre régional des énergies renouvelables (CRER) pour la CCVG et les 31 communes membres.

VOIRIE

Le président expose : « Les travaux d'entretien au RMA dans les communes membres sont évalués à 196 tonnes réparties en deux lots géographiques. La dotation est fixée à une tonne / 4,7 km et le marché est passé tous les ans. » Le conseil décide de prévoir un budget prévisionnel de 200 000 € TTC et de lancer une consultation d'un marché selon la procédure adaptée pour un an.